

Nature de l'impôt/Taxe	Base d'imposition	Taux	Délai de déclaration	Bénéficiaire	Articles CGI/LF
Impôt sur les sociétés IS	Résultat fiscal	35% DSF 2015 40% DSF 2014	Au plus tard le 30 avril de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Solde IS dû au plus tard le 15 mai	Trésor Public	Art 115 à 135/ Art 129 et 135 (nouveau) LF 2015
Tiers prévisionnel	Solde IS N-1	1/3	15 mai – 1 <sup>er</sup> 1/3 Le 15 Août 2 <sup>ème</sup> 1/3 Le 15 Nov 3 <sup>ème</sup> 1/3	Trésor Public	Art 824 bis (nouveau) LF 2015
Impôt minimum fiscal IMF	CA HT	1,50%	Le 15 du mois suivant ou du trimestre selon le cas	Trésor Public	Art 183 à 186
IRPP/TS	Masse salariale	10,5% ou Barème		Trésor Public	Art 37 à 41/102 à 106 al.6
Taxe forfaitaire	Masse salariale	7,5%		Trésor Public	Art 174 à 177
Taxe d'apprentissage	Masse salariale	1,2%		FONAP	Art 158 à 173
IRVM	Dividende et jeton de présence	20%	Le 15 du mois suivant	Trésor Public	Art 66
IRPP/BNC	Bénéfice non commerciaux	20% ou 25%	Le 15 du mois suivant le paiement	Trésor Public	Art 42 à 50/ 106 Al, 7 - 846
IRPP/BIC	Bénéfice industriel, commercial ou artisanal	20%	Le 15 du mois suivant	Trésor Public	Art 14 à 24 et art 29 à 35
IRPP/LOYER	Loyer brut : Inférieur ou égal à 1 million Compris entre 1 et 4 millions Supérieur à 4 millions	15%ou 20% 20% ou 25% 25% ou 30%	Le 15 du mois suivant ou du trimestre suivant le cas	Trésor Public	Art 106 Bis Art 106.2 (nouveau) LF 2015
Acompte 4% sur achat	Valeur CAF+DD+DA/facture d'achat	4%	Le 15 du mois suivant	Trésor Public	Art 106 quies
IS Libératoire	Montant net contrat	12,5% ou 25%	Reversement mensuel	Trésor Public	Art 846
TVA	CA HT A l'exportation	18% 0%	Le 15 du mois suivant ou du trimestre suivant le cas	Trésor Public	Art 3.1 à 3.44
IGL	Par activité et par zone suivant un tarif		Au plus tard le 28 février de l'année	Trésor public	Art 25 à 28 quater
Contribution foncière des propriétés bâties CFPB	Selon la valeur fiscale définie	12% pour N'djaména 11% autres communes	Le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition	Trésor public	
Contribution foncière des propriétés non bâties CFPNB	Selon la valeur fiscale définie	21% pour N'djaména 20% autres communes	Le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition	Trésor public	
Taxes sur les véhicules de sociétés TVS	Suivant la puissance du véhicule : 7 CV Entre 7 CV et 11 CV Supérieure à 11 CV	80 000 120 000 160 000	La TVS se paie au même moment que la patente	Trésor public	

Patente	CA N-1 ou CA prévisionnel + loyers	Tableaux article 743	Le 1 <sup>er</sup> février de l'année d'imposition	Trésor public	
Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels TVLP	Valeur locative des locaux énumérés à l'article 764 du CGI	10%	La TVLP se paie au même moment que la patente	Trésor public	
Contribution au FIR	Personne physique employé	40 F par employé	Au plus tard le 20 du mois suivant la fin du trimestre	Trésor public	
Taxe sur les jeux de hasard et taxe sur les machines à sous (TSJH)	Chiffre d'affaires	15,75%	Au plus tard le 15	Trésor public	
CNPS	Salaire brut, plafond 500 000/mois	3,5% employé, 16,5% employeur	Au plus tard le 20 du mois suivant la fin du trimestre En fonction du nombre d'employés	CNPS	CT